

Un Conflit du Travail mouvementé à Francfort

Les ouvriers d'une grande usine ont livré les directeurs à la police

Mayence 20 juin. — Depuis six semaines les techniciens, ingénieurs et sous-maîtres d'une grande usine d'automobiles, bicyclettes, machines à coudre, machines à écrire, etc., de Francfort, sont en grève réclamant une augmentation de salaires.

Les pourparlers engagés entre la direction et les chômeurs n'ayant pas abouti, force a été de fermer les portes de l'usine de sorte que pendant toute une semaine les ouvriers se sont trouvés sans travail et n'ont pas été payés.

Ce matin, perdant patience ils se sont réunis aux premières heures du jour et à 7 heures, se sont précipités à trombe dans les bureaux de l'usine qu'ils ont envahis, demandant à partir de directeurs. Ceux-ci n'avaient pas attendu l'arrivée des grévistes et avaient fui par les fenêtres ou les portes dérobées.

Le doyen des Directeurs est mort de peur

Trois d'entre eux avaient gagné la gare principale qui est recouverte par une ligne avec les ateliers de fabrication et étaient cachés dans un wagon, mais les pourparlers eurent bientôt découvert et vinrent leur intimer l'ordre de les suivre. L'un d'eux, M. Wiegand âgé de 60 ans, et qui était devenu un quart de siècle les fonctions de directeur de l'usine, s'affaissa. Il était mort de peur.

Les deux autres, cédant aux obligations des ouvriers, descendirent de wagon et la colonne se mit en marche vers le centre de la ville.

Pendant ce temps, d'autres grévistes, montés en bicyclette, se dirigèrent vers la poste des deux autres directeurs restant. Ils ne tardèrent pas à trouver l'un d'eux dans son appartement, d'où ils le délogèrent. Quant au cinquième, on le trouva dissimulé dans les allées de l'avenue du Tausin et le groupe des directeurs, ainsi reconstruit, M. Wiegand en moins, fut placé au centre de la colonne qui, précédée de cyclistes flanqués d'hommes de protection, s'avance tranquillement dans la Kaiserstrasse.

Les cyclistes firent arrêter les tramways, les automobiles et les voitures. Quand on eut fait ainsi place nette devant la colonne, celle-ci se remit en marche et se dirigea vers la préfecture de police. A la préfecture de police, les quatre directeurs furent poussés sur le perron et la colonne se disposa à les suivre dans les bureaux, quand de toutes parts, en camions, surgirent des détachements de la police verte, qui cernèrent d'abord la place et refoulèrent ensuite les manifestants hors du bâtiment : ceux-ci déclarèrent qu'ils ne laisseraient pas sortir de la préfecture les directeurs. L'un, qui ceux-ci leur aient donné une réponse précise et définitive sur leurs revendications.

Certains déclaraient que si à la tombée du jour ils n'avaient pas satisfaction, les usines seraient sacquées par tous les moyens. Sur quoi, ils se retirèrent.

Tombé d'un balcon à Montigny-en-Gohelle

Le 29 juin, de grand matin, un ouvrier mineur revenant du travail, rencontra, gisant sur le trottoir d'une rue de Montigny-en-Gohelle, le cadavre d'un sieur Huxot-François, 51 ans. Le mineur prévint les voisins ; on se rendit sur les lieux, mais le cadavre avait disparu. Le malheureux qui s'était levé la nuit pour prendre l'air, était tombé du balcon du 1er étage. Huxot était nouvellement locataire de la maison et connaissait parfaitement les lieux ; cela explique la terrible méprise qui lui coûta la vie.

DRAMATIQUE INCENDIE

Mardi dernier, après le départ de leurs ouvriers, M. Léon Zech et son associé, M. François Pansars, fabricants de cartonnages à Molenbeek (Belgique) étaient montés au troisième étage de leur usine. A un certain moment, un chaudron d'huile posé sur le poêle entra en ébullition et l'huile s'enflamma en débordant. Instantanément, de grandes flammes envahirent toute la pièce. Menés d'être brûlés vifs, MM. Zech et Pansars prirent leur élan et se précipitèrent vers la fenêtre ouverte. Ils tombèrent sur le toit d'une annexe et de là dégringolèrent dans la cour. On accourut à leur secours et on les transporta à l'hôpital où seul M. Zech fut maintenu en traitement. Il est atteint de brûlures au visage, aux mains et sur le corps et souffre de vives douleurs internes. Quant à M. Pansars, il était blessé légèrement au visage et aux mains.

Les dégâts sont importants ; on les évalue à plus de cinquante mille francs.

Le temps d'aujourd'hui

TRÈS NUAGEUX ET BELLES ECLAIRCIES
Vents du Nord-Ouest assez forts. Temps très nuageux à belles éclaircies. Averses encore possibles demain matin. Température plus fraîche, le minimum de température sera d'environ 6°.

La Chambre a voté la Loi de Recrutement

L'ensemble du projet a été adopté par 404 voix contre 220

La Chambre a terminé hier après-midi la discussion de la loi sur le Recrutement de l'Armée et l'ensemble du projet a été adopté par 404 voix contre 220.

La libération des classes

Les dispositions suivantes ont été arrêtées pour passer du régime de la loi de 1913 au régime de la présente loi :

Les jeunes gens des classes 1920 et 1921 seront libérés au bout de deux ans de service. Les ajournés de la classe 1918, incorporés par la suite, seront libérés au mois d'octobre 1921. Les ajournés de la classe 1919, incorporés par la suite, seront libérés en avril 1922. Les ajournés de la classe 1920, incorporés par la suite, seront libérés en octobre 1922. Les ajournés de la classe 1921 seront examinés avec le contingent de la classe 1922. Ils seront incorporés dans le service armé, le service auxiliaire, celui de la réduction pour un an ou définitivement exemptés.

Les jeunes gens des classes 1918 et 1921 qui auront obtenu un sursis d'incorporation seront astreints quelle que soit l'époque où ils viendront accomplir ou terminer leur service actif à effectuer la même durée de service que leur classe d'âge. Toutefois ils seront autorisés à bénéficier des dispositions prévues aux articles 30 à 36 de la présente loi et si par application de ces articles ils sont faits officiers de complément ou sous-officiers ils termineront en cette qualité le temps de service actif échu à celui accompli par leur classe d'âge, diminué de six mois.

Pour les jeunes gens des régions libérées

Après une vive discussion l'amendement suivant de M. DIGNAN fut également adopté :

« Les jeunes gens de la classe 1918, qui, ayant obtenu un sursis d'incorporation au cours de l'année 1918, ont été incorporés en novembre 1918 ou qui se trouvant en pays envahis, auront été mobilisés après cette date, seront libérés au bout de 18 mois de service d'après la date de leur incorporation. »

Le secret professionnel et les bénéficiaires de guerre

Au début de la séance, après une discussion très vive, la Chambre a voté, par 578 voix contre une, une proposition de loi de M. Jean LE FEBVRE, ainsi conçue :

« Le secret professionnel ne pourra être opposé par l'administration des contributions directes, ni aux autres administrations financières de l'Etat, ni à l'autorité judiciaire, ni aux commissions parlementaires des spéculations de guerre, qui demanderont communication des renseignements relatifs à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre ou sur les marchés passés avec l'Etat. »

La Réforme de l'Enseignement

La séance du matin avait été consacrée à la suite de la discussion sur la réforme de l'enseignement.

M. Louis MARIN, soutenu par M. HERRIOT et combattu par BRACKE, ainsi que par MM. BERRARD, BARRES et DAUDET, a obtenu un enseignement secondaire dont le grec et le latin seraient complètement bannis.

Le débat se poursuivra ce matin.

Deux trains ont tamponné un attelage à la Frontière

LE COCHER D'UNE BRASSERIE COOPÉRATIVE A ETE TRES GRIEVEMENT BLESSE.

L'autre soir, vers 18 heures, un conducteur de la Brasserie Coopérative de Lauwe, M. Jules Duquenne, 33 ans, demeurant à Lauwe, 33, rue de la Station, se rendait vers le Petit-Courral, venant du Mont-à-Leux. Il devait traverser le passage à niveau n. 124, situé à l'extrême-frontière et portant l'indication « non gardé », ce passage était dépourvu de barrière.

Il s'engagea au milieu des voies. A ce moment arrivait le train français 2538, quittant Mouscron à 17 h. 57 à destination de Courtoing. Voyant le danger, M. Duquenne sauta à bas de son siège. La locomotive tamponna les deux chevaux, qui furent tués sur le coup.

Au même instant, M. Duquenne aperçut un second train, venant lui, de la direction de Courtoing. M. Duquenne fut pris le temps de se garer et fut tamponné par la seconde locomotive qui pulvérisa le chariot. Les trains s'arrêtèrent aussitôt ; le blessé fut relevé et amené en gare de Mouscron par le train 311.

Il reçut les premiers soins du docteur Caslé.

La victime a été ensuite transportée à l'Hôpital de la Ville. Le docteur Veldjsteke constata une double fracture du tibia droit et une fracture probable du bassin, ainsi que de multiples contusions à la tête. L'état du blessé inspire de sérieuses inquiétudes. La police s'est rendue sur les lieux de l'accident et a ouvert une enquête.

Le Sénat a discuté au sujet des Réparations

Il a voté un ordre du jour faisant confiance au Gouvernement

Le Sénat a entendu hier deux interpellations de MM. DE JOUVENEL et FRANCOIS ALBERT, sur la politique du gouvernement en matière de réparations.

Les deux orateurs firent un long exposé des griefs de la France envers l'Allemagne. Quel plan, demandèrent-ils, le gouvernement entend-il suivre pour contraindre le Reich à respecter ses engagements ?

«Le Gouvernement n'abandonnera aucun de ses droits»

M. POINCARÉ déclara que le gouvernement était bien décidé à n'abandonner aucun de ses droits que confère à la France le Traité de Versailles. Quant à la question de l'emprunt, ajouta le Président du Conseil, lorsque les banquiers seront sûrs que nous ne reviendrons pas sur notre refus d'une diminution de la dette allemande, ils en prendront leur parti ; la discussion n'est pas close.

M. Poincaré se déclara partisan de la liquidation des dettes alliées, à condition que ce règlement soit général et que nous ne soyons pas les seuls à en faire les frais. « La première mesure à prendre, conclut-il, c'est l'organisation du contrôle des Finances allemandes. »

Un ordre du jour de confiance de M. RATTIER a été voté.

La prochaine séance aura lieu ce matin.

Du «boucan» au Congrès de la C. G. T. Unitaire

LE SECRETAIRE DE L'INTERNATIONALE ROUGE EST PLUTOT MAL AGUEILLI

Saint-Etienne, 29 juin. — Le Congrès de la Confédération Générale du Travail Unitaire a continué ce matin le débat sur l'orientation syndicale.

Cadot, membre de la Commission d'administration de la C. G. T., donna parole à Losowsky, secrétaire général de l'Internationale syndicale rouge de Moscou.

Un grand nombre de congressistes applaudirent pendant que Losowsky protestait et oration. A bas les dictateurs, disait-il, devant ces protestations. Monseigneur, secrétaire de l'Union des syndicats de la Seine déclara que si les anarchistes ne laissent pas parler Losowsky, les communistes s'opposent à leur tour Borghi, délégué de l'Union anarchiste italienne de prendre la parole.

Les congressistes se levèrent et chantèrent d'abord l'Internationale ; puis « Révolution ». Le calme revenu, Losowsky prit la parole en français.

« En Russie, dit-il, on aime les chansons. Si, en me recevant, vous avez commenté par « Internationale » et le chant « Révolution », cela prouve que vous vous solidarisez avec la Russie révolutionnaire. »

Losowsky poursuivit : « Je suis venu ici légalement et je peux être arrêté d'un moment à l'autre, parce que je suis bolchevik. Avez donc la présence d'esprit d'écouter celui qui vient de loin. »

Ces paroles eurent le don de ramener le calme dans le congrès.

Le secrétaire de l'Internationale de Moscou apporta au nom du prolétariat russe son salut fraternel aux communistes français, puis, dans le plus grand silence, il donna aux congressistes des détails circonstanciés sur la situation révolutionnaire en Russie.

Losowsky, secrétaire de l'Internationale rouge et s'insista particulièrement sur l'autonomie des C. G. T. adhérentes à l'Internationale syndicale rouge.

Losowsky, très applaudi, descendit de tribune et quitta immédiatement la salle du congrès.

Toutt, secrétaire général de la C. G. T. U. vient de quitter quelbues instants le secrétariat général de l'Internationale de Moscou, puis, la suite de la discussion sur l'orientation syndicale fut renvoyée à l'après-midi.

VOLEURS VOLÉS

Nîmes, 29 juin. — Cette nuit, des malfaiteurs inconnus croyant s'emparer d'une somme de 700 francs qui devait être déposée dans un bureau du chemin de fer du P.-L.-M., ont scellé les barreaux de fer de la fenêtre qui donne accès dans ledit bureau.

Ils ont emporté le coffre-fort, qui a été retrouvé dans un terrain avoisinant. Ils n'ont pris que 1.500 francs environ.

Ruiné par le jeu, il se jette sous un express

A la gare de Bolstort (Belgique) au moment où passait l'express de Bruxelles-Namur, un homme s'est jeté sous les roues de la locomotive et fut littéralement décapité. Le tronç fut retrouvé à plusieurs centaines de mètres.

Des papiers trouvés sur le cadavre ont permis de l'identifier : Ernest Van U., célibataire, âgé de 40 ans, et domicilié à Uccle.

De l'enquête, il résulte que le désespéré tenta de se suicider par le train qui venait de partir.

Une ville espagnole empoisonnée par du lait

Cádiz, 29 juin. — Hier soir, plusieurs cas d'intoxication par du lait se sont produits dans cette ville. Les divers navires de guerre et de commerce, dont plusieurs se sont produits aujourd'hui. Les hôpitaux ont dû admettre des familles entières. Le juge d'instruction a reçu plus de 80 plaintes. Plusieurs arrestations ont été opérées. Nombre de malades sont dazr un état grave.

Encore un cadavre coupé en morceaux

C'est celui d'un cultivateur qui fut assassiné par son frère

Grenoble, 29 juin. — On vient de découvrir à Génissieux (Drôme), le cadavre coupé en morceaux et caché dans un tonneau d'un nommé Clément Jallifier, âgé de 39 ans, cultivateur. L'assassin est le propre frère de la victime, le sieur Jallifier, âgé de 50 ans. Le crime remonte à trois mois.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

La Polygamie est permise en France, croyait un Anglais

Un singulier accusé a comparu jeudi devant la Cour d'Assises du Pas-de-Calais. Cet homme, un sujet britannique, du nom de Breack Clément, n'a-t-il pas déclaré un cours d'un interrogatoire, — il était poursuivi pour bigamie — qu'il ignorait qu'il était défendu, en France, de se marier plusieurs fois !

C'est un cours d'une information ouverte contre Breack, pour vol à Amiens, qu'on avait découvert qu'il était bigame. L'anglais était en effet marié le 29 février 1919 devant l'officier de l'état civil de Longueue (Somme) avec la demoiselle Vasseur Isabelle et le 30 juillet 1921 devant le maire de Prévost avec une demoiselle Bienfait Léa sans que le premier mariage ait été dissous par le divorce ou le décès de la femme.

Breack, ayant présenté au maire de Prévost, pour pouvoir contracter mariage, un extrait de son acte de naissance qui ne mentionnait pas la célébration du premier mariage, l'officier de l'état-civil avait de très bonne foi procédé à la célébration du second.

Mlle Bienfait, prise de soupçons, avait questionné Breack peu de temps avant la célébration du mariage, et son futur époux l'avait rassuré.

Pendant la guerre Breack servit en France dans l'armée canadienne. Sa réputation est maintenant perdue et débauché, il a encouru cinq condamnations pour vol et recel.

Breack a été ACQUITTE.

Un mineur revolverisé deux femmes à Auchel

A l'audience de jeudi de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, a comparu le mineur Leclercq, âgé de 35 ans, domicilié à Auchel.

Voici les faits :

Le 22 décembre 1921, vers 21 h. 30, la dame Diere, cabaretière à Auchel, revenait à son domicile, lorsqu'elle rencontra à proximité de sa demeure, le sieur Lecocq, son ancien employé et pensionnaire, qui l'attendait.

Celui-ci la saisit par le bras et la menaça d'un revolver en lui demandant de criquer quelques coups de feu dans la direction de la dame Diere. Une des balles vint atteindre la demoiselle Cougniet à la cuisse.

Lecocq prit alors la fuite, il se constitua prisonnier à Béthune douze jours après. La dame Diere a reçu trois blessures, deux sans gravité, mais la troisième est très sérieuse, le projectile qui l'a occasionnée, s'étant logé dans le poulmon, d'où il n'a pu être extrait.

Quant à la demoiselle Cougniet, sa blessure n'a entraîné aucune conséquence grave.

Lecocq avait prémédité son acte ; de plus plusieurs fois, il attendait sa victime dans la rue ; il déclare avoir obéi à un sentiment de jalousie. Mme Diere proteste énergiquement contre la version de l'accusé.

Lecocq n'a pas d'antécédents judiciaires mais il fait l'objet de mauvais renseignements.

Lecocq a été condamné à 18 MOIS DE PRISON et 100 fr. d'amende.

La Troisième Etape du Tour de France Cycliste

CHERBOURG-BREST A ETE ENLEVEE PAR JACQUINOT, SUR PEGUET

Les coureurs du Tour de France sont partis hier matin de Cherbourg, au nombre de 83. Il y a trois abandons, deux Belges et Graspain. L'étape d'aujourd'hui qui se terminait à Brest est de 405 kilomètres.

Voici l'ordre d'arrivée à Brest : 1er Jacquinot (sur Peugeot) ; 2e, Barthélémy (sur B.P.) ; 3e, Bellanger (sur Peugeot) ; 4e, Hector Heughebaert ; 5e, J. Christy (sur Peugeot) ; 6e, Rosinus, tous en 17 heures 34' 44".

Sont arrivés en même temps que les huit premiers, les coureurs suivants : 9e, Leclercq ; 10e, Lambot ; 11e, Alencour ; 12e, Standaert ; 13e, Thys ; 14e, Goethals ; 15e, Tiberghien ; 16e, Despointin.

Mais vous, vous, reprit l'enfant dans une grande fougue de tendresse, vous, je vous aime tout plein, et je ne voudrais pas vous faire ca de peine pour un empire.

Craignez rien ; j'irai vous voir à l'hôpital, ou deux fois par semaines, et vous guérirez et nous serons encore heureux.

— Pauvre petit gars ! guérir ? J'en ai pas l'espoir !

Vois-tu, j'ai beau n'être qu'une paysanne bornée et un peu simple, comme on dit chez nous ; y a des choses que je comprends. D'abord, les « dévies », la clinique, y se gênent pas pour dire leur façon de penser tout haut, et depuis tant de temps que je vais me faire soigner à Laënnec, j'en connais ma maladie, va !

Ce matin, le chirurgien, un grand sec, dur comme tout, m'a dit en me regardant dans les yeux :

— Si vous attendez encore, vous êtes perdue. Il faut vous opérer le culte... »

« Moi, n'est-ce pas, je pleurais, je riais, mais de l'affaire. »

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvre. Tél. 9.51

DEPOT GENERAL : 13, rue du Bassin

RETOUR DES CORPS DE SEIZE SOLDATS

Mercredi, sont arrivés en gare de Roubaix, les corps de seize soldats morts pour la Patrie. La reconnaissance des corps a été faite par M. Théron Henri, adjoint au maire, représentant l'administration municipale, accompagnée de M. Richard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Les corps ont été transportés ensuite au dépôt de la rue Labreau de Roubaix, par les soins de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

Voici la liste des corps arrivés :

Bauduin François-Alphonse, 26 cl., 278 R. 1 ; Bultiaux Claude, 26 cl., 80 R. 1 ; Castelain Georges, caporal, 656 R. 1 ; Cleynein Albert-Auguste, soldat, 128 R. 1 ; Goubeau Georges, soldat, 128 R. 1 ; Debaux Hippolyte-Louis, caporal, 426 R. 1 ; Delescluse Louis-Thippie, soldat, 80 cl., 2 ; Duercin Charles, id. 1036 R. 1 ; Dumont Paul, id. 106 R. A. L. ; Lecru Henri-Alexandre, caporal, 128 R. 1 ; Lecomte Edmond-Philippe, 1er E. T. E. M. ; Mouroumme Charles-Louis, id. 1306 R. 1 ; Rosée Charles Fidèle, id. 2526 R. 1 ; Rousseau Henri, id. 536 R. 1 ; Teller Appolinus, id. 278 R. 1 ; Vannecke dit Vandenoeste Charles-Victor, id. 406 R. 1.

FUNERAILLES DE MORTS GLOIREUX

Samedi 1er juillet, à 2 h. 30 seront célébrées les funérailles solennelles des militaires ramenes des cimetières du front dont les noms suivent :

1. Apollinus, 2706 R. L., rue Cyrillote Colomb ; Lecru Henri, 4026 R. 1, médaille militaire, croix de guerre, rue Foucault, 25 ; Duercin Charles, 1036 R. 1, médaille militaire, croix de guerre, rue du Collège, 182 ; Rosée Charles, 2526 R. 1, médaille militaire, croix de guerre, rue d'Avignon, 7, membre de la Mutuelle Nadard ; Cleynein Albert, 128 R. 1, médaille militaire, croix de guerre, rue Fournier, 10 ; Boussemart ; Mouroumme Charles, 1306 R. 1, Denain, Cour d'Halilun, 21 ; Goubeau Georges, 1636 R. 1, croix de guerre, rue Sainte-Elisabeth, 181 ; Delescluse Louis, R. 1, rue La Bruyère, 57 ; Rousseau Henri, 580 R. 1, rue de la République, 276 R. 1, rue de Lannoy, 274, cour Bouvier, 35 ; Mias Edmond, train de équipages, rue Sainte-Elisabeth, cour Saint-Louis, 8 ; Vandenoeste Charles, 406 R. 1, rue Desaix, 7.

Les familles sont priées de se trouver au dépôt de 2 h. 1/4, ainsi que les délégués des Sociétés Patriotiques et militaires.

Un Lillois rentre de Moscou

Un de nos compatriotes est rentré subitement de Moscou, où il assistait au procès politique qui se juge au Kremlin.

Questionné sur les raisons de son retour précipité, notre ami a déclaré qu'il n'avait pu supporter plus longtemps d'être privé du quotidien de ses amis, dont les qualités tout ce sont hautement appréciées par les gourmets qui le prennent très frais ou étendu d'eau pendant les chaleurs.

LE CONCOURS LITTERAIRE DE LA JOURNÉE DES MEUBLES

La distribution des prix remportés par les jeunes lauréats du concours littéraire organisé à l'occasion de la Fête des Meubles, a eu lieu jeudi après-midi, à 5 heures, au Gymnase de la rue du Grand Chemin.

Sur l'estrade, avaient pris place MM. Georges Motte, Louis Watinne et Napoléon Lefebvre.

M. Georges Motte, président des Amis de l'Art, a prononcé quelques explications sur le sens du concours littéraire auquel avait donné lieu la Fête des Meubles ; ouvrir les yeux de l'enfant sur la beauté de la maternité.

M. Napoléon Lefebvre exprima la pensée du jury du concours, sur les compositions reçues. Les 45 copies participantes ont adressé un total de 450 copies, dont l'éminent professeur tous les qualifiés.

En opérant le classement de ces jeunes productions, le comité a recherché la marque de la sensibilité spontanée plus que l'effort purement intellectuel des auteurs.

M. Lefebvre déclara en terminant, que l'exposition serait renouvelée les années suivantes.

La lecture du palmarès fut suivie d'un charmant concert auquel prirent part des artistes particulièrement estimés.

UNE GABARDINE S'ENVOIE

Une enquête est ouverte au sujet d'un vol d'un manteau imperméable en galardine kaki, commis avant le départ de Mlle Marthe Lingje, demeurant rue Turgot, 59.

Ce vol a été commis dans la chambre de cette personne, pendant son absence.

La porte a été ouverte à l'aide d'une fausse clef.

ASTRA

Comme du beurre !

J. MOTTE & C^e. YVETOT (L.)

LES FETES DE L'EPUILE

Suivant un arrêté municipal daté d'hier, le jet des confettis et le lancement des serpents resteront interdits lors du Carnaval d'été de l'Epuille, qui commencent demain soir.

DANS LA POLICE

Les fonctionnaires de la police roubaissienne ont appris avec regret que M. Delbart, inspecteur, chef admis sur sa demande à la retraite.

M. Henri Delbart, actuellement âgé de 56 ans, a fait partie de la police de Roubaix pendant près de 33 années.

Il a rempli les fonctions de secrétaire auxiliaire au commissariat central pendant 10 ans. Nommé sous-brigadier en 1902, brigadier en 1907, sous-inspecteur en 1912 et inspecteur en 1918, il avait été chargé de la direction du service de l'exposition de Roubaix.

Président et fondateur de la Société de Secours mutuels de la Police de Roubaix, M.

Delbart est titulaire de la médaille d'honneur de la police et de la médaille de la mutualité. Au terme de sa longue carrière, au cours de laquelle il a su entourer de l'estime et de la sympathie de tous ses collègues, nous ne pouvons que lui souhaiter une longue et heureuse retraite.

CHARGEMENT EXCESSIF

Contrevenant à être relevée à la charge de M. Edmond Delcroix, mécanicien, rue Latite, 22 pour voir fait transporter une baladeuse chargée de 400 kilos par le jeune Raymond Dupuis, âgé de 14 ans, demeurant rue des Anjes, 6.

A L'INSTITUT TURGOT

Un examen pour le délivrance du Certificat d'aptitudes professionnelles, par application de la loi Astier, aura lieu à l'Institut Turgot, du 2 au 9 juillet, pour les professions suivantes :

Professions manuelles. — Ajusteur, tourneur, fraiseur, raboteur moutier, forgeron, mouleur, menuisier, tôlier, serrurier, peintre en bâtiment, électricien, dessinateur industriel.

Professions commerciales. — Sténodactylo, traducteur, aide-comptable, teneur de livres, employés dans le négoce et l'industrie des fibres, fils et tissus.

Les inscriptions seront reçues à l'Institut Turgot jusqu'au 25 juin. Les dates des examens seront fixées ultérieurement.

Les épreuves seront les suivantes : Professions manuelles : 1. une épreuve pratique ; 2. une épreuve de dessin ; 3. technico-gie de la profession.

Professions commerciales : 1. une épreuve de français ; 2. une épreuve d'arithmétique commerciale ; 3. une épreuve pratique écrite et orale spéciale à la profession envisagée. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Directeur de l'Institut Turgot.

ALLIANCE ARTISTIQUE

En raison du grand concert que donne la Société mardi 4 juillet dans la salle du Cinéma Gaumont, rue des Champs, il y aura répétition générale ce soir, à 7 heures au siège. Présence obligatoire pour tous les artistes portés au programme.

SOCIETE L'EMPLOIE

La recette mensuelle aura lieu le dimanche 8 juillet, au siège social, Café du Gymnase, 8, rue du Grand Chemin, de 10 h. à midi.

MM. Bourcy et Lefebvre ont été élus rapporteurs des sociétés pour changement d'adresses, renseignements et collection des nouveaux livres.

AMICALE DES ARTS

Aujourd'hui vendredi, à 19 h. précises, chez M. Decroix, rue de la République, réunion du Comité Directeur et des diverses Commissions. Ordre du jour important.